

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS
SEANCE DU 6 JUILLET 2015
DELIBERATION N°2015-42

OBJET : Réorganisation des services informatiques.

LE CONSEIL,

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L712-3,

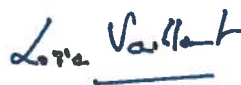
Vu les statuts de l'Université, et notamment son article 16,

DECIDE

D'APPROUVER par 15 voix pour et 2 abstentions la réorganisation des services informatiques.

Fait à Tours, le 8 juillet 2015

Le Président,



Loïc VAILLANT